



La sélection d'une langue déclenchera automatiquement la traduction du contenu de la page.

Français

Ma procuration (Service en ligne)

Ministère chargé de l'intérieur

Permet à l'électeur de donner procuration pour voter en France à une élection ou un référendum.

Il faut s'identifier avec *France Connect: titreContent* et indiquer une adresse mail.

Il faut ensuite se rendre dans un commissariat (où qu'il soit) ou une gendarmerie (où qu'elle soit), avec un justificatif d'identité (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1361>) et l'e-mail de confirmation de dépôt de la demande.

Accéder au
service en ligne [↗](https://www.maprocuration.gouv.fr/)
(<https://www.maprocuration.gouv.fr/>)

Vérfié le 06 avril 2021 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Pour toute explication, consulter les fiches pratiques :

PARTICULIERS

- Vote par procuration (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1604>)

Nos engagements

- Engagements et qualité
- Mise à disposition des données
- Partenaires
- Co-marquage
- 3939 Allo Service Public

Nous connaître

- À propos
- Aide
- Contact

Service Public vous informe et vous oriente vers les services qui permettent de connaître vos obligations, d'exercer vos droits et de faire vos démarches du quotidien.

Il est édité par la Direction de l'information légale et administrative et réalisé en partenariat avec les administrations nationales et locales.

- [legifrance.gouv.fr](https://www.legifrance.gouv.fr)
- [gouvernement.fr](https://www.gouvernement.fr)
- [data.gouv.fr](https://www.data.gouv.fr)

Nos partenaires

-

[Plan du site](#) [Accessibilité : totalement conforme](#) [Accessibilité des services en ligne](#) [Mentions légales](#) [Données personnelles et sécurité](#) [Conditions générales d'utilisation](#) [Gestion des cookies](#)

Sauf mention contraire, tous les textes de ce site sont sous licence etalab-2.0